AFFAIRE N°5
CM 02.07.2026 DSP balles montantes_contribution

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260702-202607060831-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 02 Juillet 2026
à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie – s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LEMOINE, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme LETESSIER

Absents excusés représentés : Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LAMBLIN, Mme JEGU, M. DURAND, Mme CORDONNIER respectivement représentés par Mme CHAPLAIN, Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LABBE, M. HODGKISS

Absent excusé : M. PORTE

Secrétaire de Séance : Mme CHAPLAIN

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 17
Votants : 22 (dont 5 pouvoirs)
Convocation adressée le 26 Juin 2026

*

AFFAIRE N° 5 CONCESSION BALLE MONTANTE – CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE A L'ANIMATION – ARTICLE 19 DE LA CONVENTION DE CONCESSION – EXERCICE 2025-2026

Rapporteur : M. VELLY – Adjoint aux animations

Par délibération du 14 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé le choix de la Société BALLE MONTANTE pour la rénovation, la gestion, l'exploitation et la maintenance du complexe municipal de Tennis.

Le contrat de concession mentionne en son article 19 que la Commune contribue au programme d'animation annuel à hauteur de 10 000 € sur production de pièces justificatives.

En complément du rapport d'exploitation, la Société Balle Montante a fait parvenir un état justificatif de dépenses correspondant aux actions menées dans le cadre du programme d'animation annuel mentionné au contrat comprenant :
TENNIS : Fête du Tennis, Tournoi d'été Tennis, Portes ouvertes, Octobre rose, Noël du Club, TMC et Championnats
PADEL : Animation Montante/Descendante, Tournois P25 – P100 – P 250 et Championnats
PICKLE-BALL : Open-play et Initiations gratuites

Considérant que le montant subventionnable plafond a été atteint et dûment justifié,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
VALIDE l'octroi d'une subvention d'animation de 10 000 € en application de l'article 19 du contrat de concession au profit de la SAS BALLE MONTANTE au titre de l'exercice 2025-2026

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme CHAPLAIN

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380